



Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026



Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie

2024-2026



Cépralmar

Directeurs de publication :

Bernard PEREZ - Président du CRPME Occitanie
Emmanuel BASSINET – Secrétaire Général

Rédaction, cartographie et mise en page :

Antoine BALAZUC - Cépralmar

en collaboration avec l'ensemble des structures
parties prenantes du contrat de filière,

avec l'appui de toute l'équipe projet :

*CRPME Occitanie - Commanditaire et maître
d'ouvrage*

Aurélien CARRIE et Mathilde CHARPENTIER

Cépralmar - Animateur et maître d'œuvre

Jean-François HOLLEY, Loïc LINARES
et Michela PATRISSI

en étroite concertation avec :

Perrine CUVILLIERS, Carmen BATTEZ et Louise
HENNACHE – OP du Sud

Bertrand WENDLING, Christine SEGORB
et Nolwenn COSNARD – OP SATHOAN

Marc BARRAL, Laura RAMADE et l'équipe de la
Direction de la Mer de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée

Date de rédaction : mai 2024

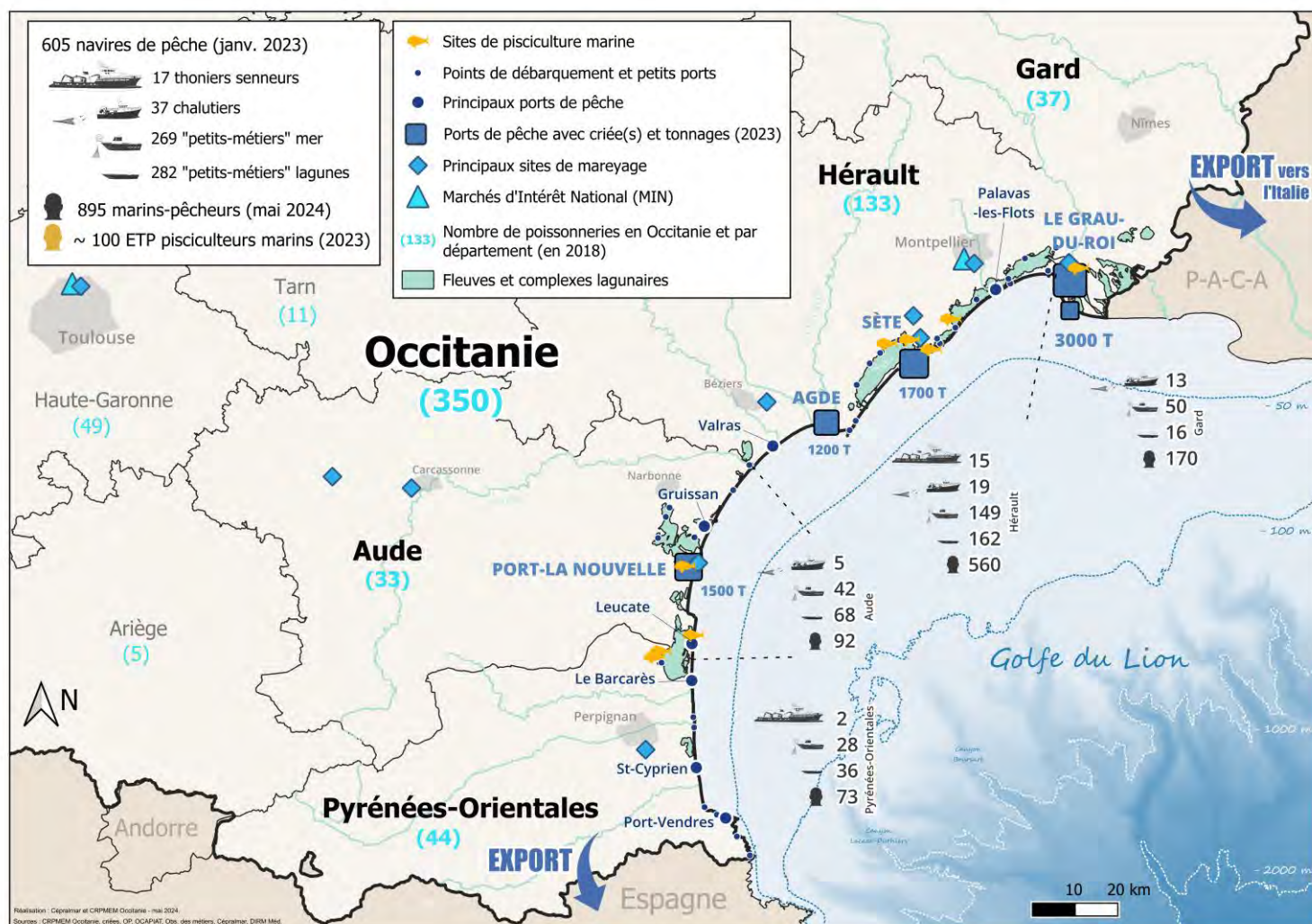
Remerciements : à Chloé, Flore et Thomas du
CRPME, aux GALPA et notamment à Béatrice
PARY, à la Région Occitanie, aux prud'hommes
patrons pêcheurs pour leur contribution lors des
entretiens d'élaboration de la stratégie, à Fabrice
GRILLON-GABORIT du CRCM pour ses conseils,
ainsi qu'à toutes les parties prenantes pour leur
motivation et leur engagement.

Crédits photos :

1^{ère} de couverture - VisionR Agency & CRPME
Occitanie

Autres pages - Antoine BALAZUC, Henri COMTE &
OP du Sud, OP SATHOAN & Bertrand WENDLING,
Julie PATARIN-JOSSEC, Prysman pour Provence
Grand Large, VisionR Agency & CRPME Occitanie.

Pêche et pisciculture marine en Occitanie



La pêche maritime en 2022-2023 :

605 navires de pêche (2^e flotte régionale de France) ⁽¹⁾

48 % des navires entre 6 et 10 m de longueur ^{(1) (2)}

- Thonier-senneurs : de 29 à 48 m de long
- Chalutiers : de 18 à 25 m de long
- Petits métiers : de 4 à 18 m de long ⁽¹⁾

450 entreprises de pêche professionnelle ⁽³⁾

895 marins-pêcheurs en 2024 ⁽⁴⁾ (43,6 ans d'âge moyen en 2020) ⁽⁵⁾

67 pêcheurs à pied (dont 26 exclusifs* et 50 licenciés « telline »)

70 ports de pêche et points de débarquement, **5 halles à marées**

La pisciculture marine en 2023 :

5 entreprises de pisciculture marine (daurade, loup, maigre), dont **un leader européen** de l'écloserie et du pré-grossissement

Environ **100 emplois** (équivalent ETP) de pisciculteurs marins ^{(1) (6)}

Au total : 3 000 à 3500 emplois directs et indirects en 2020 ⁽¹⁾

(1) CRPMEM Occitanie
(2) Ifremer (SIH)

(3) Région Occitanie
(4) DIRM Méd.

(5) OCAPMAT
(6) Cépralmar

* pêcheurs à pied ne pratiquant pas la pêche embarquée

Pêche et pisciculture marine en Occitanie

Un repère économique global pour la pêche maritime régionale en 2023 :

Un peu + de **100 millions d'€** de chiffre d'affaires à la première vente, dont 38 millions d'€ vendus en criées ^{(1) (6) (7)}

Représentation professionnelle et administration :

1 CRPMEM, 2 C(I)DPMEM, 11 prud'homies de pêche
3 organisations de Producteurs
(dont 2 principales OP du Sud et OP SATHOAN)

1 antenne de la DIRM Méditerranée (à Sète),
2 DDTM (66-11 et 34-30)

L'aval de la filière pêche occitane en 2018-2020 :

Près de **2/3 des débarquements en criées exportés**, après la première vente, **vers l'Italie et l'Espagne** ⁽⁶⁾

2 marchés d'intérêt national (MIN) : Toulouse et Montpellier

37 établissements de commerce de gros « marée » *

134 établissements de transformation « marée » dont les conserveries

350 poissonneries ou commerces de détails ⁽⁸⁾

Formation, recherche et développement :

Stations Ifremer de Sète et de Palavas-les-Flots, **UMR MARBEC**

Un centre technique régional, le **Cépralmar**

2 principaux lieux de formation : **Lycée de la mer de Sète** (pêche et aquaculture) et **Université de Montpellier** (aquaculture),

pour des certificats d'aptitude professionnelle, brevets,

BAC professionnels, BTS PGEM, DU et Master2



(7) Halles à marées, DIRM Méditerranée

* y compris conchyliculture

(8) Carif-Oref PACA (d'après Insee, Obs. des métiers de la mer, Obs. des métiers de l'alimentation)

Pêche et pisciculture marine en Occitanie



Les zones de pêche :

36 000 ha de complexes lagunaires répartis le long de 220 km de côtes ⁽⁹⁾

16 000 km² de plateau continental du golfe du Lion * ainsi que des zones plus éloignées pour la pêche du thon rouge à la senne (archipel des Baléares, Malte...)

Captures, débarquements et apports :

7 200 à 8 000 tonnes débarquées en criées selon les années ⁽¹⁰⁾

Environ **5 000 tonnes de thon rouge** (hors-ventes en criées)

Environ **2 000 à 3 000 tonnes d'autres espèces** (hors-ventes en criées : gré à gré, ventes directes) ^{(1) (6)}

Les ressources halieutiques en Méditerranée française en 2022 : ⁽¹¹⁾

274 espèces débarquées (dont 85 > 10 tonnes) pour un total de **18 000 tonnes débarquées**

Stock de rouget de vase de nouveau exploité au RMD

54 % des débarquements proviennent toujours de stocks non évalués (poulpe, maquereau, dorade royale...)

36,5 % en bon état, en reconstitution ou cas particuliers assimilés soit l'équivalent de 79 % des 46 % de débarquements évalués scientifiquement :

→ anchois et rouget de vase,

→ thon rouge

(en bon état, mais sans point de référence biomasse),

→ sardine

(en déséquilibre écologique avec une biomasse très nettement supérieure à la référence)

Autres infos :

Ecolabels de pêche durable (public et « MSC ») pour les pêcheries côtières de thon rouge à la ligne

Filière pionnière en France pour le recyclage des engins de pêche usagés

Un Parc naturel Marin du golfe du Lion (4 000 km²) créé en 2011

(9) Pôle-relais lagunes méditerranéennes

(10) FranceAgriMer et criées

* surface approximative depuis l'estran jusqu'à 150 m de profondeur

(11) CRPMEM d'après synthèse nationale 2022 (Ifremer, 2024)

Édito des services de l'État



© Préfecture de la région Occitanie et de la Haute-Garonne

Pierre-André DURAND,
Préfet de la région Occitanie



« Avec plus de 50 ports et sites de débarquement, dont les premiers ports de pêche français de Méditerranée, environ 15 structures collectives dont 3 comités des pêches et 2 organisations de producteurs, une flotte de plus de 600 navires de pêche employant un peu moins de 900 marins, la pêche en Occitanie façonne l'identité du territoire et structure l'économie locale, tout en contribuant à la souveraineté alimentaire du pays.

La filière doit relever de nombreux défis : contexte économique fluctuant, enjeux de la décarbonation, évolutions des ressources halieutiques, gestion des espaces avec l'éolien en mer et les aires marines protégées, etc. Elle s'attache à reconsidérer certaines pratiques pour se projeter dans un avenir durable. C'est dans cet esprit que la démarche de contrat de filière a été engagée, sous l'impulsion du Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM), avec l'appui du CEPRALMAR et en associant tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Ce contrat de filière s'inscrit dans le prolongement du Plan national Aquacultures d'avenir et du Plan d'action gouvernemental pour une pêche durable.

En se dotant d'une stratégie et d'une feuille de route opérationnelle pour les trois prochaines années, les professionnels démontrent leur capacité à proposer des actions pragmatiques, adaptées à leurs besoins et attentes, et respectueuses de l'environnement, qui doivent permettre de stimuler l'activité économique et les emplois associés. Cette dynamique partenariale reflète la responsabilité et la mobilisation des acteurs, accompagnés par l'État, autour d'ambitions communes : améliorer les connaissances sur les ressources et les milieux marins, explorer de nouvelles pratiques de pêche et de nouveaux modes de gestion, tendre vers le navire zéro carbone et développer les circuits courts.

En qualité de préfet de la région Occitanie, soucieux de l'amélioration continue de la qualité des services publics, je serai aussi très attentif au besoin de proximité et d'accompagnement des entreprises de pêche en matière de formation ou d'appui à la vie des structures, qui est aussi remonté comme un sujet de préoccupation majeur.

L'Occitanie a la chance de disposer d'une filière pêche maritime et d'une organisation professionnelle structurée, appréhendant avec responsabilité les défis et luttant pour inscrire leur activité dans la durabilité. L'État mobilisera toutes les ressources et les moyens à sa disposition pour soutenir les professionnels dans cette démarche exemplaire et pionnière et pour améliorer la visibilité des enjeux maritimes du Golfe du Lion au niveau national et communautaire. »

Édito de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



© Philippe COLLIÈRE - Région Occitanie

Carole DELGA,
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



« La filière pêche est un segment majeur de notre économie bleue et de l'attractivité de nos territoires littoraux.

A l'heure où l'on parle de sécurité alimentaire, la filière pêche régionale n'a jamais été autant malmenée par l'ensemble des réglementations et recommandations européennes : plan de gestion West-Med, plan de gestion Anguille, etc.

La Méditerranée est fragile et les conséquences du réchauffement climatique et de la pollution sont nombreuses, notamment au niveau de la production primaire et des équilibres entre espèces qui ont engendré par exemple en Occitanie une crise du poisson bleu (anchois, sardines).

Les pêcheurs font partie de cet écosystème mouvant et sont réellement conscients qu'ils doivent poursuivre leur engagement vers une pêche durable ; même si de nombreux efforts ont déjà été menés en ce sens.

Aussi, pour les aider à réussir cette transition, il était nécessaire de développer un outil adapté où chacun s'engage, à son niveau, à développer des actions en faveur de la pêche de demain.

Le contrat de filière pêche Occitanie doit permettre aux professionnels d'avoir confiance en l'avenir et de se sentir soutenus dans les nombreuses étapes à franchir.

Ce contrat, qui est une première au niveau national, nous l'avons construit ensemble et devons le porter haut et fort au niveau national pour montrer que la pêche en Occitanie est dynamique et innovante. J'en veux pour preuve la création récente de l'association des pêcheurs d'Occitanie pour le service à la mer de l'éolien flottant.

Ce contrat doit être la vitrine de l'Occitanie et de sa pêche pour que cette dernière soit entendue et défendue comme il se doit au niveau national et européen. »

Édito du CRPMEM Occitanie



Bernard PEREZ,
Président du CRPMEM Occitanie



« En ce début de 21^{ème} siècle où les observations scientifiques corroborent l'étendue des conséquences du changement global, la société prend conscience de l'urgence à repenser largement nos pratiques pour les inscrire dans des trajectoires plus durables. Les activités de pisciculture marine et, a fortiori, celles de pêche maritime sont malheureusement en première ligne !

Ce sont d'abord les écosystèmes marins qui évoluent et les organismes aquatiques eux-mêmes peinent à s'adapter à la rapidité des changements que nous vivons. En témoigne, par exemple, la subite diminution de la croissance des sardines du golfe du Lion à la fin des années 2010. Dans ces conditions d'incertitude et d'instabilité sur le plan environnemental, les défis à relever sont déjà considérables pour nos activités de production primaire. Sur le plan socio-économique, force est de constater que nos savoir-faire traditionnels sont également bousculés : concurrence débridée des produits de la mer d'importation, exigences sans cesse renouvelées de la société civile vis-à-vis de la pêche artisanale locale, contexte et crises internationaux faisant grimper inexorablement le cours du gasoil, difficultés à mobiliser l'expertise et les fonds publics pour les chantiers les plus urgents bien qu'ils soient d'intérêt général. Plans de gestion West Med ou Anguille, vieillissement de la flotte, fracture numérique... le tableau aurait pu paraître très noir à la fin de l'année 2021.

Néanmoins je voyais avant tout beaucoup de positif : des professionnels de la mer passionnés par leurs métiers, prêts à mobiliser leur immense capacité de résilience pour relever tous ces défis. La détermination et les efforts auxquels ont déjà consenti les marins ces dernières années commencent d'ailleurs à porter leurs fruits, comme nous pouvons le lire dans le récent rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre du plan West Med.

Je ressentais aussi la volonté de tous les acteurs de la filière, d'amont en aval, de s'organiser pour faire front commun. C'est cette énergie collective qui m'a décidé à impulser le projet de réunir notre belle Occitanie autour d'une vision stratégique partagée pour que puissions gagner en efficacité, en anticipation, en transparence, en légitimité et en notoriété.

Un an plus tard, au terme d'un processus ouvert à tous, nous sommes parvenus à coconstruire une stratégie régionale articulée en 8 axes stratégiques. Pour aller plus loin et transformer cette réflexion prospective en actions concrètes, nous avons réuni 41 signataires et une vingtaine de partenaires au sein de ce contrat de filière qui totalise près de 130 projets.

C'est une première pour la pêche en France et peut-être même en Europe ! Je remercie et félicite pour leurs engagements tous les acteurs qui ont fait confiance au CRPMEM et je suis convaincu que nous pourrons atteindre ensemble, d'ici 2027, la plupart de nos objectifs. A vos filets, à vos stylos, à vos ordinateurs... le coup d'envoi est lancé ! »

Les 41 signataires du contrat de filière

Services de l'Etat
Pierre-André DURAND, Préfet de la région Occitanie



Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Carole DELGA, Présidente



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) Occitanie
Bernard PEREZ, Président



Conseil départemental de l'Aude (CD11)
Hélène SANDRAGNE, Présidente



Conseil départemental de l'Hérault (CD34)
Kléber MESQUIDA, Président



Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (CD66)
Hermeline MALHERBE, Présidente



Agence AD'OCC
Carole DELGA, Présidente



Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP)
Pierre D'ACUNTO, Président



Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar)
Loïc LINARES, Président



Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bassin de Thau
Annie FAVIER-BARON, Présidente



Les 41 signataires du contrat de filière

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Gard (CDPMEM 30)
Jérémy VARGAS, Président



Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Aude-Pyrénées Orientales (CIDPMEM 11-66)
Sébastien GAUBERT, Président



Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée (CRCM)
Patrice LAFONT, Président



Crédit Maritime Méditerranée (Banque Populaire du Sud)
Isabelle MUNIER ESPEISSE, Directrice de Réseau Crédit Maritime Méditerranée



Délégation de façade maritime Méditerranée de l'Office Français de la Biodiversité
Eric HANSEN, Directeur interrégional OFB PACA-Corse



Grand Narbonne
Bertrand MALQUIER, Président



Groupe BARBA
Hervé BARBA, Directeur Général



La Graulenne
Naïs ANTHEME, Directrice



Lycée de la Mer Paul BOUSQUET
Sylvain PELEGRIN, Directeur



Office de Tourisme Intercommunal « Archipel de Thau destination Méditerranée »
François COMMEINHES, Président



Les 41 signataires du contrat de filière



Organisation de Producteurs (OP) du Sud
Guy MIRETE, Président



Organisation de Producteurs (OP) SATHOAN
Vincent SCOTTO, Président



Parc Naturel Marin (PNM) du golfe du Lion
Etienne FREJEFOND, Directeur régional OFB Occitanie



Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée
Didier CODORNIU, Président



Pays Pyrénées Méditerranée
Nathalie REGOND PLANAS, Présidente



Pêcheurs Méditerranée Services
Manuel LIBERTI et Bernard PEREZ, Co-présidents



Les 41 signataires du contrat de filière

Pôle Mer Méditerranée
Laurent MOSER, Président



Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas
Baptiste CANVILLE, Premier prud'homme



SAS 3PLN (et criée de Port-La Nouvelle)
Louis MADAULE, Président

3PLN

SEANEO
Nicolas DALIAS, Directeur



Sète Agglopôle Méditerranée
François COMMEINHES, Président



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE des MARINS Pêcheurs du Grau-du-Roi (SOCOMAP)
Dominique DUPRAT, Président



Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)
Yves MICHEL, Président



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (SMBVR)
François RALLO, Président



Toulouse INP-ENSAT
Pascal LAFFAILLE, Directeur



Union du Mareyage Français (UMF)
Frédéric TOULLIOU, Président



Les 41 signataires du contrat de filière

UMR Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM)
Marianne HUCHARD, Directrice



Ville d'Agde (et aire marine protégée de la côte agathoise)
Sébastien FREY, Maire



Ville de Palavas-les-Flots
Christian JEANJEAN, Maire



Ville de Sète
François COMMEINHES, Maire



Ville du Grau-du-Roi
Robert CRAUSTE, Maire



© VisionR Agency & CRPMEM Occitanie

Les partenaires du contrat de filière

Les 4 GALPA



Qu'est-ce qu'un GALPA ?

Les « **Groupes d'Action Local Pêche et Aquaculture** » couvrent des territoires qui recoupent les périmètres de plusieurs intercommunalités littorales. Dans le cadre des **mesures régionales du FEAMPA**, ils assurent la mise en œuvre du dispositif dit de « **Développement Local par les Acteurs Locaux** » (DLAL). Ils sont composés d'acteurs du territoire (professionnels de la mer, associations, collectivités, entreprises...) qui se réunissent au sein d'instances de pilotage pour sélectionner, en lien avec les objectifs de leurs stratégies territoriales, des projets locaux sollicitant une aide financière FEAMPA.

GALPA Thau et son littoral

porté par le *Syndicat Mixte du Bassin de Thau*
(3 EPCI et 36 communes)



Fiches actions du territoire :

- 1 - Faire face aux changements climatiques et préserver la biodiversité en milieux marins et lagunaires
- 2 - Conforter l'importance économique et sociale des filières pêche et cultures marines
- 3 - Créer du lien entre pêche, cultures marines et autres activités de l'économie bleue - diversifier les activités et les revenus des professionnels de la pêche et des cultures marines vers le tourisme, communiquer largement sur les produits auprès des populations locales et touristiques par de la sensibilisation et de la promotion
- 4 - Animation et fonctionnement du GALPA



GALPA Vidourle Camargue

porté par le *PETR Vidourle Camargue*
(5 EPCI et 50 communes)

Fiches actions du territoire :

- 1 - Soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation au détail des produits halieutiques
- 2 - Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits en lien avec la pêche et l'aquaculture
- 3 - Gestion et restauration de la biodiversité et des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et adaptation des activités au changement climatique
- 4 - Animation et fonctionnement du GALPA
- 5 - Coopération entre acteurs et territoires

GALPA Pyrénées Méditerranée

porté par le *Pays Pyrénées Méditerranée*
(3 EPCI et 58 communes)



Fiches actions du territoire :

- 1 - Maintien, gestion et régénération de la biodiversité des milieux marins et lagunaires
- 2 - Valorisation et promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture, des productions, des savoir-faire et du patrimoine local
- 3 - Partenariat et innovation pour accélérer la transition de l'économie bleue durable du territoire
- 4 - Coopération en faveur d'une transition bleue des filières pêche et aquaculture
- 5 - Animation et fonctionnement du GALPA



GALPA Etangs Mer Aude

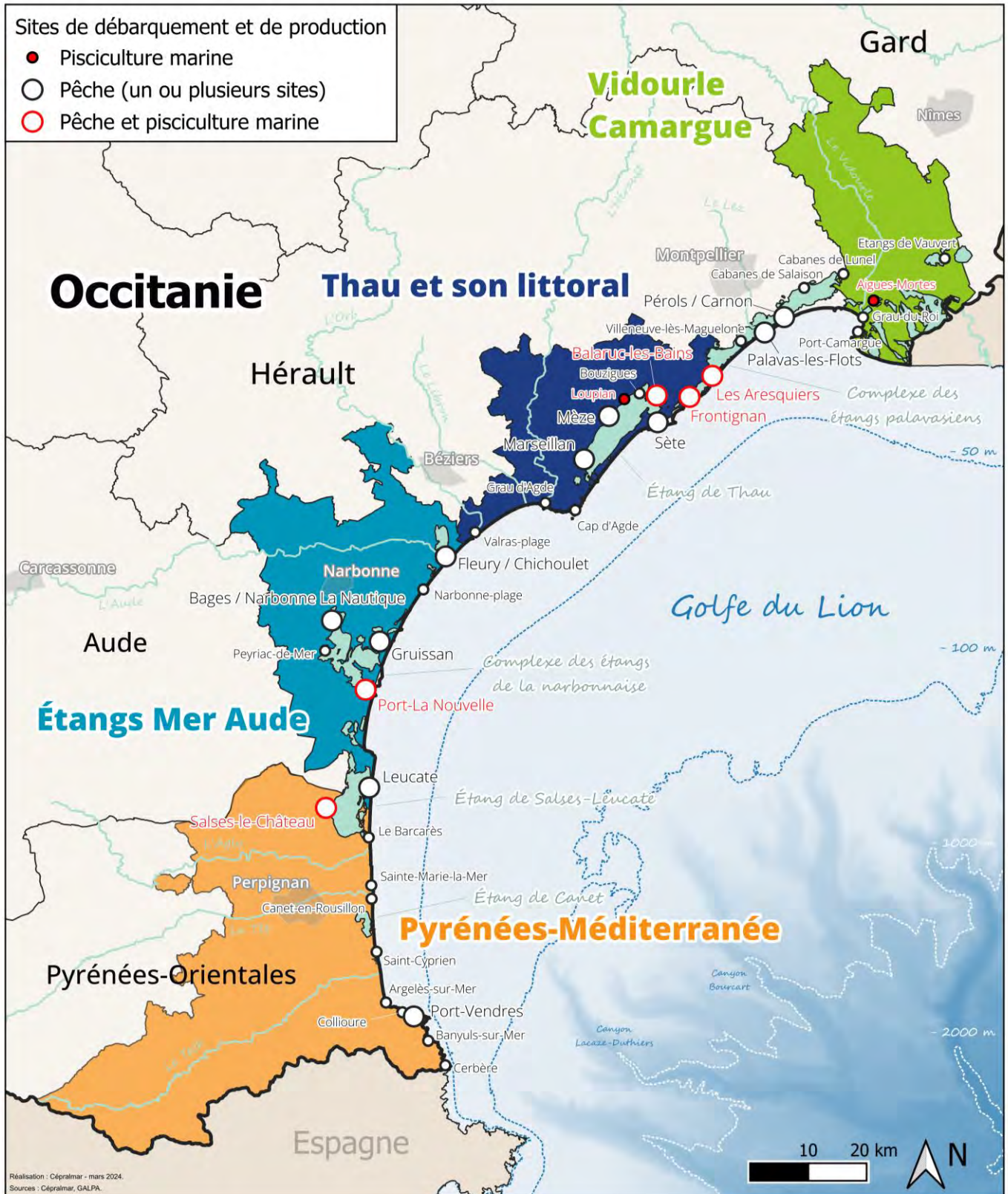
porté par le *Grand Narbonne*
(2 EPCI et 45 communes)

Fiches actions du territoire :

- 1 - Moderniser les outils et pratiques de production
- 2 - Valoriser les productions et filières halieutiques
- 3 - Soutenir la médiation, le partenariat et l'entrepreneuriat dans les filières halieutiques
- 4 - Adapter la filière halieutique au changement climatique et protéger la biodiversité
- 5 - Animation et fonctionnement du GALPA

Les partenaires du contrat de filière

Carte des GALPA

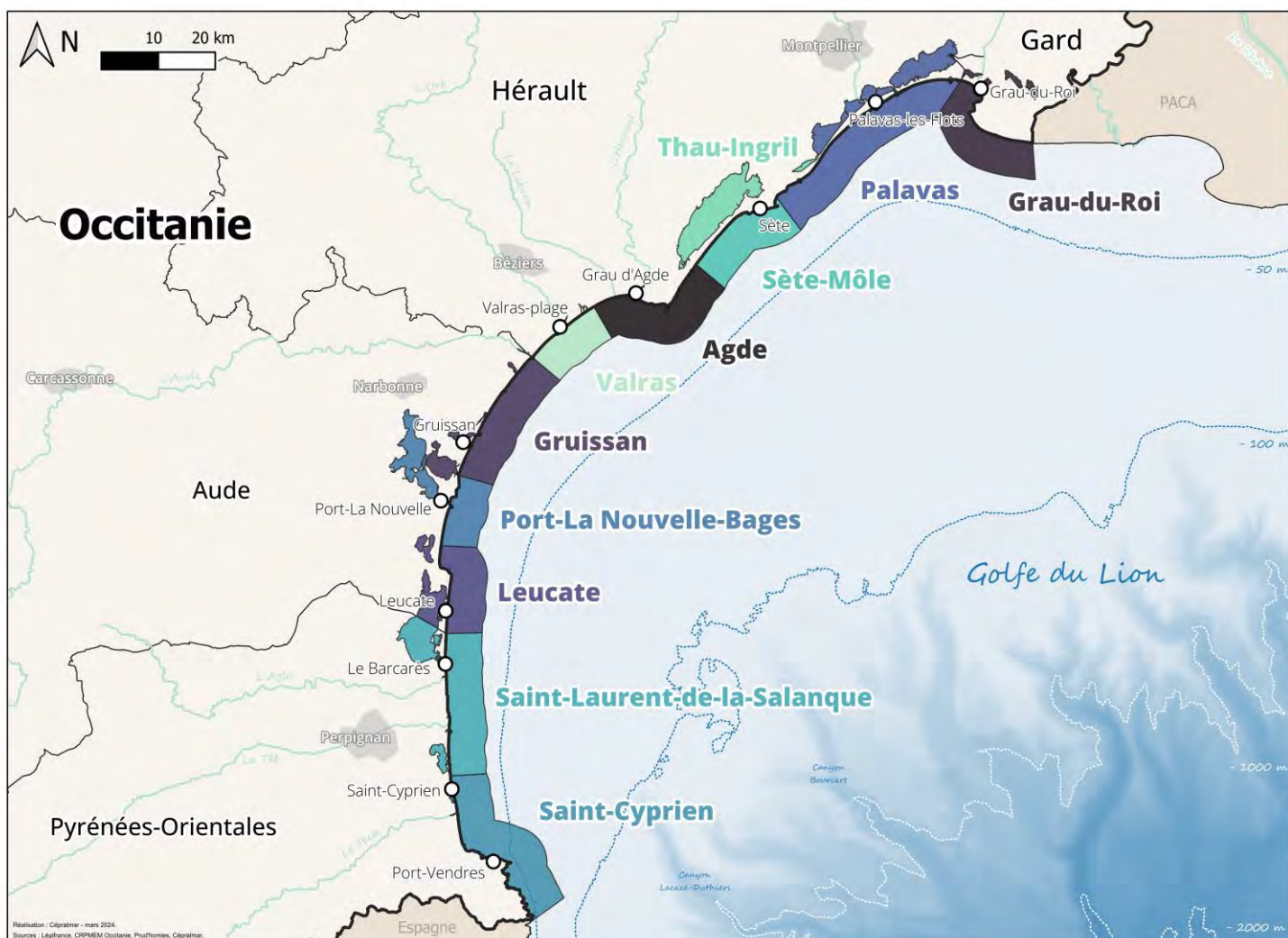


Les partenaires du contrat de filière

Les prud'homies de patrons pêcheurs

Les prud'homies de pêche en quelques mots

Les prud'homies de pêche, « organisme de droit privé [...] pour partie chargé de missions de service public, et essentiellement de l'organisation de la profession » (rapporteure publique, 2022), sont régies par décret du 19 novembre 1859. 11 prud'homies de pêche, soit un tiers des 33 présentes en Méditerranée française, sont situées en Occitanie. Leurs limites sont fixées par le Décret n° 93-56 du 15 janvier 1993 et se cantonnent aux eaux territoriales. Dans l'étendue de leur juridiction, les prud'homies ont des compétences réglementaires, disciplinaires et de police des pêches exercées sous l'autorité du représentant des affaires maritimes. Les patrons pêcheurs titulaires d'un rôle d'équipage qui ont exercé leur profession pendant un an dans la circonscription de la prud'homie à laquelle ils demandent à appartenir en sont membres. Approuvés et adoptés par l'autorité maritime, il convient de préciser que les règlements dits « prud'homaux » sont opposables aux pêcheurs non-membres et pourraient même être considérés comme opposables aux tiers sous réserve de faire l'objet de mesures de publicité suffisantes. Chaque prud'homie est dirigée par 3 à 5 prud'hommes patrons pêcheurs, qui tirent leur légitimité d'un processus électoral à l'issue duquel ils sont officiellement désignés par arrêté préfectoral (le dernier en vigueur date du 23 novembre 2021).



Les partenaires du contrat de filière

Autres partenaires



Un contrat de filière ?

Le 1^{er} contrat de filière pêche en France :

Ce contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026 est un **document-cadre** qui inscrit l'action des acteurs de toute la filière régionale, et celle de leurs principaux partenaires, au cœur d'une **vision partagée** pour une période de trois ans. Les bénéfices attendus de ce document d'**engagement moral et politique**, dépourvu de valeur financière ou juridique, sont nombreux :

- Un gain d'efficacité, avec des actions interdépendantes et coordonnées ;
- Davantage d'anticipation puisque les porteurs d'actions sont invités à se projeter pour 3 ans ;
- Plus de transparence et de visibilité sur les chantiers à venir pour les partenaires à mobiliser ;
- Un partage accru des avancées et résultats au travers d'une cellule régionale d'animation ;
- Une légitimité renforcée et un accompagnement pour les porteurs dans leurs démarches de montage de projets ;
- Une plus grande notoriété pour la filière Occitanie, 2^e région française en termes de nombre de navires de pêche et désormais signataire du **1^{er} contrat de filière pêche en France**, coconstruit avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Une réponse exhaustive et priorisée :

Pour apporter une réponse adéquate aux enjeux identifiés, le contrat de filière revêt un double caractère, entre priorisation et exhaustivité. Le contrat est d'abord **le plus complet possible** puisqu'on ne dénombre pas moins de **130 actions** réparties en **62 fiches actions** et **8 axes stratégiques**. Les actions couvrent un large spectre d'enjeux pré-identifiés et regroupent **41 signataires**. Le contrat met toutefois l'accent sur **20 fiches actions** (soit environ un tiers), sélectionnées par la profession, comme étant **prioritaires et structurantes** pour les trois années à venir.



© Antoine BALAZUC

Un contrat de filière ?



Plusieurs catégories d'actions ou de fiches actions :

Le contrat totalise **62 fiches actions** et **130 actions** : les fiches actions sont ou ne sont pas subdivisées en plusieurs actions. Comme évoqué précédemment, c'est à l'échelle des fiches actions que le caractère « **prioritaire et structurant** » est déterminé. En revanche, c'est au niveau des actions individuelles que sont précisées celles qui sont « **en cours dès 2024** » et celles que la filière considère encore comme des « **défis collectifs à relever** ». Cette dernière catégorie d'action permet au lecteur d'identifier rapidement les actions les plus délicates à mettre en œuvre, soit qu'il n'y ait pas de porteur identifié, soit que sa réalisation nécessite de lever, avec l'ensemble des acteurs intéressés, des verrous réglementaires, économiques ou d'acceptation sociale.

Le rôle des parties prenantes :

A l'exception des « défis collectifs à relever », **un porteur ou des co-porteurs** sont identifiés pour chacune des 130 actions. Il(s) s'engage(nt) à piloter et entreprendre l'action d'ici le 31 décembre 2026. Toutes les structures (co-)porteuses d'au moins une action font parties des **41 signataires du contrat de filière** (cf. Annexe 1). Les acteurs de la filière peuvent aussi se proposer comme **partenaire à mobiliser** à l'échelle d'une fiche action ou d'une action individuelle. Dans ce cas de figure, leur rôle est d'apporter un soutien technique et/ou financier au(x) porteur(s) dans le montage et/ou la mise en œuvre des projets. Les structures qui ne portent pas d'action, mais sont partenaires à mobiliser de certaines d'entre elles, comptent parmi **les partenaires du contrat de filière**.

Le contrat de filière en 10 priorités !

1

Priorité 1 : Encourager les nécessaires mutations des pêcheries pour les maintenir et les rendre plus durables

Ce sont notamment les petits métiers et les chalutiers d'Occitanie qui doivent relever de nouveaux défis et se réinventer pour faire face aux difficultés rencontrées et garantir leur pérennité. La polyvalence spécifique des pêcheries méditerranéennes est un atout indéniable pour leur résilience mais elle peut parfois compliquer la mise en place d'une gestion optimale des ressources communes : un juste équilibre devra être trouvé.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 1-A-1, 1-A-2, 1-A-4, 1-B-1 et 1-B-2

3

Priorité 3 : Consolider les connaissances socio-économiques de l'activité de pêche

Dans un objectif de transition des productions, il est nécessaire, pour aider à la prise de décision des gestionnaires des pêcheries, de disposer de données socio-économiques fiables, partagées et actualisées.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 2-B-1, 2-B-2

5

Priorité 5 : Accompagner les entreprises et les marins dans leurs démarches administratives

Fracture numérique et complexité des démarches administratives à entreprendre mettent en difficulté de nombreuses entreprises de pêche. Renforcer l'accompagnement des pêcheurs, patrons et salariés, en proposant un service administratif au plus près des quais semble être une solution à privilégier.

Voir fiche action prioritaire et structurante : 4-A-1

2

Priorité 2 : Améliorer les connaissances des ressources marines exploitées afin de suivre la gestion des stocks et comprendre leurs fluctuations

Avec 9 stocks suivis par la communauté scientifique (thon rouge, espadon, thon germon, anchois, sardine, rouget, merlu, baudroie, anguille) sur plus de 250 espèces débarquées ⁽¹⁾, le renforcement des connaissances sur les ressources marines est un enjeu majeur pour la pêche en Occitanie. C'est un préalable indispensable pour gérer la ressource et l'exploiter durablement. Ce suivi doit aussi permettre de mieux comprendre l'impact des facteurs environnementaux, dont l'évolution du climat, sur la dynamique des populations.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 2-A-1 et 2-A-3

4

Priorité 4 : Travailler à l'attractivité du métier pour les jeunes afin d'assurer le maintien des emplois et le renouvellement des générations

La pyramide des âges des marins-pêcheurs d'Occitanie (43,6 ans d'âge moyen pour les 1262 marins en 2020 ⁽²⁾) interroge quant à la pérennité de l'activité de pêche. A l'échelle de toute la filière, à terre comme en mer, il est nécessaire d'identifier quels sont les emplois à renouveler, à quelle échéance, et quelles sont les compétences qui risquent de disparaître ou celles, nouvelles, qu'il faudrait développer.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 4-A-4 et 6-A-3

(1) d'après synthèse nationale 2022 (Ifremer, 2024)

(2) OCAPIAT

Le contrat de filière en 10 priorités !

6

Priorité 6 : Concilier développement des énergies marines renouvelables, protection de l'environnement marin et activités de pêche

A l'horizon 2050, jusqu'à 7,8 GW pourraient être produits par l'éolien offshore en Méditerranée française pour un déploiement sur une superficie maritime pouvant atteindre 1560 km² (3). Cette perte considérable de zones de pêche et de chiffres d'affaires concerne les métiers du large (principalement chalutiers et palangriers). Ces emprises maritimes doivent être minimisées et adaptées pour envisager le développement de coactivités « pêche » au sein des parcs. Les impacts résiduels doivent être par ailleurs compensés financièrement. A cela s'ajoutent les objectifs de protection de l'environnement marin (ZPF, ARP en zone N2000) et l'équation globale rend l'exercice de planification spatiale maritime périlleux pour la pêche maritime.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 7-A-1, 7-A-2 et 7-A-4 (+ sous-axe 7-C)

7

Priorité 7 : Augmenter l'efficacité énergétique des bateaux de pêche et décarboner

Gagner en efficacité énergétique et tendre vers la décarbonation c'est la perspective d'un gain multiple, environnemental et économique. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effets de serre tout en améliorant la rentabilité économique des entreprises (pour les chalutiers notamment, le carburant peut représenter 30 % des charges d'exploitation ou plus (4)). Consommer moins de carburant c'est aussi rentabiliser l'activité de pêche avec moins de captures ce qui permet de réduire la pression sur la ressource.

Voir fiche action prioritaire et structurante : 3-A-2

9

Priorité 9 : Pourvoir la filière d'un mode de financement durable

L'accompagnement de la filière pêche par les aides publiques est particulièrement contraint au regard des règles de la Politique Commune des Pêches. Dans le but de rassembler des partenaires financiers privés pour appuyer la volonté de tendre vers une pêche toujours plus durable, il est proposé de développer un dispositif juridique ad hoc de fonds privés (fondation, ou fonds de dotation) susceptible de rayonner à l'échelle de la Méditerranée française.

Voir fiche action prioritaire et structurante : AT-1

8

Priorité 8 : Sécuriser et diversifier les débouchés commerciaux pour les débarquements

Cela passe par le maintien des criées, structures de 1^{ère} commercialisation essentielles pour la filière, mais aussi par un travail approfondi de valorisation des produits en partenariat avec l'aval de la filière ainsi que la mise en place de voies alternatives de commercialisation lorsque des risques sont identifiés.

Voir fiches actions prioritaires et structurantes : 5-A-1 et 5-A-3

10

Priorité 10 : Moderniser les infrastructures portuaires dédiées aux filières halieutiques

L'enjeu de cette priorité est de disposer d'équipements et d'infrastructures portuaires qui soient en adéquation avec les attentes des entreprises de production et des autres usagers. La maîtrise de la dépense énergétique sera primordiale pour garantir l'équilibre des comptes de ces infrastructures.

Voir fiche action prioritaire et structurante : 3-A-4

(3) CRPME, OP du Sud et OP SATHOAN d'après CMF 2024.

(4) « Évaluation socioéconomique des pêcheries » (Cépralmar, 2023).

De 2021 à 2024, une démarche d'élaboration collective de la stratégie au contrat



2021-2023, l'élaboration d'une stratégie de filière :

C'est avec l'aide financière du FEAMP et de la Région Occitanie, l'appui technique du CEPRALMAR et le soutien des 4 GALPA d'Occitanie, que le CRPMEM a engagé, à la fin de l'année 2021, un vaste projet d'élaboration d'une stratégie de filière. Ce travail a été organisé en deux grandes phases.

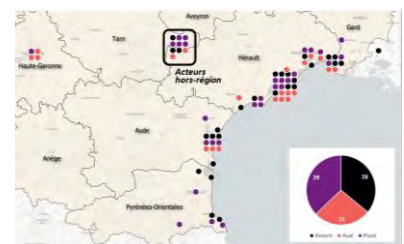
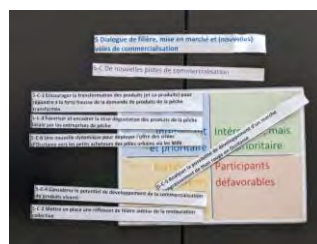
Phase d'enquête, de sondage et de diagnostic (novembre 2021 - octobre 2022)

Après une première étape d'étude bibliographique, un plan d'échantillonnage a été mis en place pour enquêter 78 acteurs clés, en veillant à qu'ils soient bien répartis à la fois sur l'ensemble du territoire régional et d'amont en aval de la filière. 85 % de ces acteurs ont pu être rencontrés par le CRPMEM ; soit 66 en entretiens thématiques réalisés auprès d'une multitude d'acteurs régionaux (organisations professionnelles, criées et coopératives, services de l'Etat, banque, ONG, etc.) dont 5 portaient exclusivement sur la pisciculture marine. Ces entretiens ont permis d'identifier les principaux enjeux auxquels la filière devait faire face et surtout de répertorier plus de 300 premières propositions d'actions. Pour juger de la faisabilité et de l'opportunité de chacune de ces propositions, un sondage en ligne a été diffusé pour la pêche maritime et les réponses ont été analysées. Un atelier de travail a été organisé avec les pisciculteurs marins pour les enjeux spécifiques à cette activité.



Phase de concertation et de consultation (novembre 2022 – mars 2023)

Deux réunions de comité de pilotage ont permis de définir les grandes orientations de la stratégie et c'est à l'issue d'une dizaine de groupes de travail thématiques que les pistes d'actions amont de filière et aval de la filière ont été fusionnées. Prenant en compte tous ces retours, une vision stratégique organisée autour de 8 axes a vu le jour. Une fois ce travail de synthèse opéré, une réunion d'information des collectivités territoriales du littoral a été conduite en janvier 2023. Puis le CRPMEM a animé 6 tables rondes portuaires au Grau-du-Roi, à Sète, Agde, Gruissan, Port-La Nouvelle et Argelès sur mer pour présenter les éléments du projet de stratégie régionale et recueillir l'avis détaillé de 74 participants, dont une majorité de professionnels de la pêche.



De 2021 à 2024, une démarche d'élaboration collective de la stratégie au contrat

2023-2024, de la stratégie au contrat de filière :

1^{er} tour de positionnement des structures (mars – juin 2023)

En mars 2023, a été publié par le CRPMEM un document stratégique intitulé « Catalogue des propositions d'actions présélectionnées en vue d'un contrat de filière 2024-2026 ». Le CRPMEM a ensuite invité les acteurs de la filière régionale et les collectivités littorales intéressées à se positionner comme porteur ou partenaire des actions sélectionnées. Le premier tour de positionnement a été effectué de d'avril à juin 2023.

2nd tour de positionnement et finalisation du contrat (septembre 2023 - mars 2024)

Pour le CRPMEM et sous maîtrise d'œuvre du Cépralmar, ce travail de positionnement des structures parties prenantes du futur contrat de filière s'est poursuivi de septembre à décembre 2023 avec de nouveau une soixantaine d'entretiens. Une fois les parties prenantes réparties entre les différentes actions du contrat de filière, un travail a été réalisé avec les porteurs pour éditer un descriptif pour chacune d'elles (cf. Annexe 2).



Cépralmar



© Henri COMTE & OP du Sud

Gouvernance et animation du contrat de filière de 2024 à 2026

Une cellule régionale d'animation CRPMEM-Cépralmar :

L'équipe en charge de l'animation du contrat accompagnera les signataires qui en feraient la demande pour le portage des actions pour lesquelles ils se sont engagés : conseils sur les aides financières à mobiliser et le montage des dossiers, mise en relation avec les partenaires à mobiliser, rédaction de lettres de soutien, etc. La cellule régionale animera des réunions techniques par axe stratégique pour faire le lien entre les parties prenantes et pourra aider les signataires du contrat à mettre en valeur leur travaux (diffusion de livrables, interventions à l'occasion d'évènements, etc.).

Suivi de la mise en œuvre du contrat et évaluation :

Un tableau de bord sera développé pour permettre à toutes les parties prenantes de prendre connaissance de l'avancement général du contrat de filière et des résultats des actions réalisées. Fin 2026, une évaluation du contrat sera réalisée.

Un comité des parties prenantes :

Deux réunions régionales d'un comité des parties prenantes pourront aussi être organisées. La première, en 2025, pour pouvoir ajuster le contenu du contrat en fonction de l'actualité (si toutefois cela s'avère nécessaire) et faire des recommandations quant à la réalisation en cours. La seconde, fin 2026, pour faire le bilan de la programmation et envisager l'opportunité de reconduire l'engagement collectif.



Une vision partagée en 8 axes stratégiques

Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026

AXE 1 - DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET PISCICOLES RESPONSABLES ET DURABLES

AXE 2 - AMÉLIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

AXE 3 - MODERNISATION ET ÉCO-TRANSITION DES OUTILS DE PRODUCTION

AXE 4 - L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ENTREPRISES ET DES MARINS

AXE 5 - DIALOGUE DE FILIÈRE, MISE EN MARCHÉ ET (NOUVELLES) VOIES DE COMMERCIALISATION

AXE 6 - PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET LES PRODUITS

AXE 7 - ACCÈS À L'ESPACE MARITIME, COHABITATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE ET PROTECTION DU MILIEU MARIN

AXE TRANSVERSAL - DES DYNAMIQUES GLOBALES ET PRO-ACTIVES POUR LA FILIÈRE RÉGIONALE

Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables

Ce premier axe stratégique concerne l'activité de **production halieutique et piscicole** : l'essence même du métier de pêcheur et de pisciculteur marin.

Les professionnels d'Occitanie veulent inscrire leurs modes de production dans **la perspective de trajectoires toujours plus durables**. Une volonté qui est également en phase avec les attentes sociétales, les défis environnementaux et l'évolution du cadre réglementaire. Accompagner **l'émergence de nouveaux schémas de production vertueux** est primordial, tout en maintenant **un modèle socio-économique viable et structuré** pour la filière régionale.

Aujourd'hui la filière est **pourvoyeuse d'emplois, créatrice d'activités et de richesses** sur la frange littorale. Elle doit continuer à proposer des produits de grande qualité, sur les plans nutritionnel et organoleptique, pour contribuer à **une souveraineté alimentaire** dont **l'impact écologique** serait **limité et maîtrisé**.

Au travers de propositions d'actions ayant trait à la **gestion et à l'organisation des pêcheries**, portant sur les engins ou pratiques de pêche ou encore sur l'activité de pisciculture marine, certaines problématiques pourraient être résolues dès la fin de programmation de ce contrat de filière.



Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables

1-A Gestion et organisation des pêcheries

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
1-A-1	DEVELOPPEMENT ET GESTION DURABLE DES PECHERIES "PETITS METIERS"	1-A-1-1	Être force de proposition pour une révision des plans de gestion nationaux dits "petits métiers"	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	CDPMEM 30 DIRM, DGAMPA Ifremer / UMR MARBEC Ville de Sète
		1-A-1-2	Mise en place d'un cadre régional pour une gestion harmonisée des pêcheries du poule à l'échelle de l'Occitanie	CRPMEM	DIRM Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud OP SATHOAN
1-A-2	ACTIVITE DES CHALUTIERS DANS LE CADRE DES PLANS DE GESTION	1-A-2-1	Réflexion collective relative à la production des chalutiers du golfe du Lion	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	CDPMEM 30 Cépralmar Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde DIRM / DGAMPA Ifremer / UMR MARBEC Région Occitanie SOCOMAP SAS 3PLN (Criée de PLN) Ville de Sète
		1-A-2-2	Expérimentation de mise en exploitation d'un chalutier de moins de 18 mètres de long en Occitanie	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	
1-A-3	DIAGNOSTIC EN VUE DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A BORD DES CHALUTIERS			CRPMEM	DREETS-DEETS34 / DIRM OP du Sud

Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables


FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
1-A-4	<p>ACCOMPAGNER LA PECHERIE DE L'ANGUILLE DANS LE CADRE DE NOUVELLES RESTRICTIONS IMPOSEES POUR CETTE ESPECE</p>		CRPMEM	<p>CD34 CDPMEM 30 CIDPMEM 11-66 DIRM / DREAL PNR de la Narbonnaise Prud'homie de Palavas Région Occitanie Ville de Palavas-les-Flots Ville de Sète</p>
1-A-5	<p>ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS</p>		Prud'homie de Palavas	<p>DDTM Ville de Palavas-les-Flots</p>
1-A-6	<p>ASSURER LA BONNE COHABITATION ENTRE PECHERIES EN CAS DE DIFFICULTE IDENTIFIEE</p>		CRPMEM	<p>CDPMEM 30 DIRM / DDTM OP du Sud OP SATHOAN Prud'homie de Palavas</p>

Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables



1-B Engins et pratiques de pêche

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
1-B-1	AMELIORATION DE LA SELECTIVITE POUR LES METIERS DU CHALUT DE FOND CIBLANT LES ESPECES DEMERSALES DANS LE GOLFE DU LION	1-B-1-1	Synthèse vulgarisée des études de sélectivités applicables au chalut de fond dans le golfe du Lion		CD34 CDPMEM 30 CRPMEM Cépralmar DIRM / DGAMPA Ifremer / UMR MARBEC OP SATHOAN OP du Sud PNM golfe du Lion Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie
		1-B-1-2	Projet pilote pour améliorer la sélectivité du chalut de fond en Occitanie	CRPMEM OP du Sud	
1-B-2	AMELIORATION DE LA SIGNALISATION ET DE L'IMMATRICULATION DES ENGINS DE PECHE POUR LES PETITS METIERS	1-B-2-1	Retour d'expérience et développement de la signalisation des engins de pêche dans les eaux gardoises	CDPMEM 30	CDPMEM 30 CRPMEM DDTM / DIRM La Graulenne OP SATHOAN PNM golfe du Lion PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise en Méd. Prud'homie de Palavas Ville d'Agde (AMP)
		1-B-2-2	Retour d'expérience de l'action pilote pour les engins de pêche ciblant le poulpe dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion	PNM golfe du Lion	
		1-B-2-3	Vers un cadre régional pour la signalisation et l'immatriculation d'engins de pêche des métiers de pêche côtière	CRPMEM	

Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
1-B-3	LUTTER CONTRE LA PERTE D'ENGINS EN MER ET LE "GHOST FISHING" POUR LES PETITS METIERS	1-B-3-1	Action régionale pour prévenir la perte d'engins de pêche en mer	CRPMEM	Cépralmar MSC	CD34 CDPMEM 30 DIRM Région Occitanie
		1-B-3-2	Développement de l'application mobile ECHOSEA© pour permettre au professionnel de la pêche de signaler les engins perdus en mer	AMOP	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN PNM golfe du Lion RIVAGE	
		1-B-3-3	Campagnes de récupération des engins perdus en mer « RECUPMED »	DFM Méd. OFB	CRPMEM	
		 1-B-3-4	Campagnes de récupération des engins perdus « RECUPNET »	PNM golfe du Lion	AMOP CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN Ville d'Agde (AMP)	

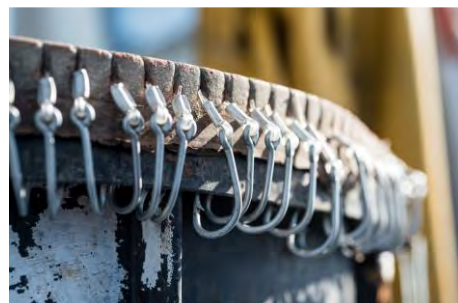
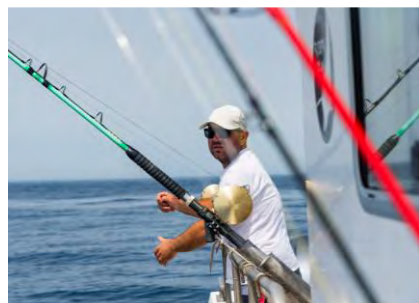
Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
1-B-4	LIMITER LES CAPTURES ACCIDENTELLES D'ESPECES SENSIBLES	 1-B-4-1	Projet PROTECT-MED	OP SATHOAN	DIRM Ifremer / UMR MARBEC PNM golfe du Lion Pôle Mer Méditerranée	CDPMEM 30 Cépralmar La Graulenne Région Occitanie
		 1-B-4-2	Projet ARP Espèces pour les sites N2000 marins du golfe du Lion	CRPMEM DFM Méd. OFB PNM golfe du Lion	DIRM OP SATHOAN OP du Sud PNR de Camargue Ville d'Agde (AMP)	
		1-B-4-3	Projet SMARTSNAP2	UMR LIRMM	Ifremer / UMR MARBEC OP SATHOAN PNM golfe du Lion Pôle Mer Méditerranée	
		1-B-4-4	Actions ciblées du projet "LIFE Espèces Marines Mobiles" en Occitanie	DFM Méd. OFB OP SATHOAN	DIRM Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud PNR de Camargue	

Axe 1 - Des productions halieutiques et piscicoles responsables et durables

1-C Pisciculture marine

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
1-C-1	AUDITS TECHNIQUES DE SITES ET CONSEILS POUR LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES PISCICOLES MARINES		CRPMEM	Cépralmar DIRM / DDPP Ifremer / UMR MARBEC Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie RIVAGE
1-C-2	POURSUITE DE L'INNOVATION EN AQUACULTURE MARINE EN OCCITANIE AVEC LE PROJET « HOLOPROD »		Groupe BARBA	Agence AD'OCC Cépralmar CRPMEM DIRM / DGAMPA (BAQUA) Ifremer / UMR MARBEC Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie SMBT



© Henri COMTE & OP du Sud / Antoine BALAZUC

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances

© Julie PATARIN-JOSSEC

L'acquisition de connaissances sur les ressources halieutiques exploitées, les pêcheries et l'environnement marin **est un enjeu majeur** puisqu'il est une condition préalable à l'orientation des décisions des gestionnaires.





En Méditerranée française, c'est **un défi particulièrement prégnant** puisqu'à ce jour l'immense majorité des stocks exploités ne sont pas évalués scientifiquement : cela représente aussi plus de la moitié des débarquements en 2022 (Ifremer, 2024).

La mise en place progressive d'un cadre de **gestion écosystémique** pour le golfe du Lion et les complexes lagunaires adjacents est souhaité par les acteurs de la filière régionale. Les professionnels de la pêche maritime essaient d'impulser une dynamique pro-active : approfondir les connaissances en partenariat avec la communauté scientifique leur permettra d'**être pleinement acteurs de la gestion de leurs pêcheries**.

En outre, beaucoup de professionnels de la filière Occitanie sont dans l'attente d'informations actualisées relatives aux projets qui sont développés par les équipes des instituts scientifiques et leurs partenaires. C'est pourquoi **le partage et la diffusion des connaissances** font l'objet du sous-axe stratégique 2-C.

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances




2-A Expertises et développement des connaissances sur les ressources et milieux

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
2-A-1	PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES MARINES EXPLOITEES DANS LE GOLFE DU LION	 2-A-1-1	COonnaissance de la PEcherie de NAsse Changeante (Projet COPENAC)	OP du Sud	CRPMEM	Cépralmar CDPMEM 30 DFM Méd. OFB DIRM / DGAMPA Ifremer / UMR MARBEC MSC PNM golfe du Lion PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise Pôle Mer Méditerranée Prud'homie de Palavas Région Occitanie SMBT Ville d'Agde (AMP)
		 2-A-1-2	Suivi des palourdes, des oursins et des poivres (POP) dans la lagune de Thau	Cépralmar	CD34 CRPMEM	
		 2-A-1-3	Projet PALTEVA	Cépralmar	CD34 CRPMEM Ifremer / UMR MARBEC Région Occitanie Sète Agglopôle Méditerranée SMBT	
		 2-A-1-4	A la Recherche des Causes de l'Effondrement des populations de palourdes en Lagune de Thau pour envisager une restauration future (Projet ARCELI)	Ifremer / UMR MARBEC	CRPMEM Lycée Mer Sète SMBT	





Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
<p>2-A-1</p> <p>[SUITE]</p>	<p>PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES MARINES EXPLOITEES DANS LE GOLFE DU LION</p> <p>[SUITE]</p>	<p>○</p> <p>2-A-1-5</p>	<p>Projets "CONNECT" et travaux de valorisation scientifiques associés à venir</p>	<p>Ifremer / UMR MARBEC</p>	<p>PNM golfe du Lion RIVAGE</p>	<p>Cépralmar CDPMEM 30 DFM Méd. OFB DIRM / DGAMPA Ifremer / UMR MARBEC MSC PNM golfe du Lion PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise Pôle Mer Méditerranée Prud'homie de Palavas Région Occitanie SMBT Ville d'Agde (AMP)</p>
		<p>○</p> <p>2-A-1-6</p>	<p>Action de suivi régulière des espèces et milieux de l'AMP d'Agde : observations et échantillonnages réguliers des espèces et des milieux.</p>	<p>Ville d'Agde (AMP)</p>		
		<p>○</p> <p>2-A-1-7</p>	<p>Projet IPOCOM</p>	<p>Ifremer / UMR MARBEC</p>	<p>CRPMEM</p>	
		<p>○</p> <p>2-A-1-8</p>	<p>Emergence d'autres projets d'acquisition de connaissances sur des espèces ni suivies, ni évaluées</p>	<p>Cépralmar</p>	<p>CRPMEM Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud OP SATHOAN</p>	

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances






FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
2-A-2	ANTICIPER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT GLOBAL SUR LA PECHE EN OCCITANIE	 2-A-2-1	Volet 1 du projet MEDUS'OC - Amélioration des connaissances sur la dynamique de prolifération de deux espèces de méduses	SEANEO	OP du Sud	CD34 Cépralmar DFM Méd. OFB Ifremer / UMR MARBEC OP SATHOAN PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie Ville d'Agde (AMP)
		 2-A-2-2	Projet ADAPT	Ifremer / UMR MARBEC	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	
		 2-A-2-3	PROcessus Migratoires Potentiels du Thon rouge de l'Atlantique (Projet PROMPT)	Ifremer / UMR MARBEC	OP SATHOAN UMR LIRMM	
2-A-3	SUIVI DES MESURES DE GESTION DES STOCKS DANS LE GOLFE DU LION			Ifremer / UMR MARBEC	CD34 CDPMEM 30 Cépralmar CRPMEM Criée de Sète (PSDF) DIRM / DGAMPA OP du Sud OP SATHOAN Région Occitanie	

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances



FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
2-A-4	SUIVRE LES CEPHALOPODES EN BANDE COTIERE	 2-A-4-1	Développement d'un réseau de structures sentinelles pour suivre le recrutement des céphalopodes		CD66 CDPMEM 30 OP du Sud Ville d'Agde (AMP)	Cépralmar CRPMEM DFM Méd. OFB Ifremer / UMR MARBEC La Graulenne MSC PNM golfe du Lion PNR de Camargue SGAR / DDTM
		 2-A-4-2	Intention de lancer la réalisation du projet ALCOVE-SAT pour un suivi à haute fréquence du poulpe dans le golfe du Lion	Ifremer / UMR MARBEC	CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	
2-A-5	OBSERVATOIRES ET LUTTE CONTRE L'ESPECE ENVAHISSANTE "CRABE BLEU"	 2-A-5-1	Pêche scientifique et suivi du développement du crabe bleu dans l'étang du Canet	SMBVR		Cépralmar CIDPMEM 11-66 CPIE Bassin Thau CRCM CRPMEM DFM Méd. OFB DREAL La Graulenne PNM golfe du Lion PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie RIVAGE SMBVR Ville d'Agde (AMP) Ville de Palavas-les-Flots
		 2-A-5-2	Expérimentation pour la capture et le suivi du crabe bleu à l'interface terre-mer, au niveau de deux étangs lagunaires d'Occitanie	PNM golfe du Lion		
		2-A-5-3	Développement d'un réseau de pêcheurs sentinelles pour assurer la lutte contre le crabe bleu	CRPMEM	OP du Sud	

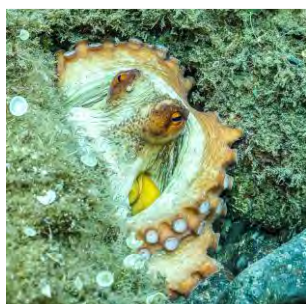
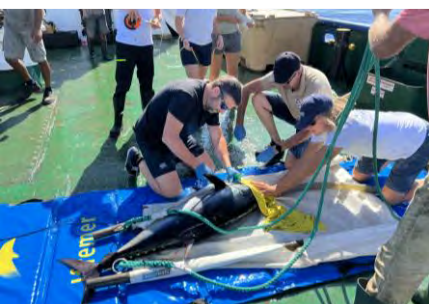
Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances

2-B Expertises et développement des connaissances sur les pêcheries

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
2-B-1	EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PECHERIES	 2-B-1-1	Projet GEMMBE	Ifremer / UMR MARBEC OP SATHOAN	CRPMEM OP du Sud
		 2-B-1-2	Campagnes de suivi halieutique des pêcheries de l'AMP d'Agde	Ville d'Agde (AMP)	
		 2-B-1-3	Mieux comprendre et gérer la pêche à pied en Occitanie	CRPMEM	DDTM MSC SAS 3PLN (Criée de PLN) SMBT
		 2-B-1-4	Volet 3 du projet MEDUS'OC - Etudes des répercussions socio-économiques de la prolifération de méduses sur les activités de pêche	SEANEO OP du Sud	
		 2-B-1-5	Etude de faisabilité et d'opportunité pour la préfiguration puis la mise en place d'un observatoire régional	Cépralmar CRPMEM	CD11 Compagnie Port-Vendraise Crédit Maritime (BPS) Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud OP SATHOAN Prud'homie de Palavas SAS 3PLN (Criée de PLN) SMBT SOCOMAP
					CD34 CDPMEM 30 Cépralmar DIRM PNR de Camargue Région Occitanie

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances


FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
 2-B-2	POURSUITE DU DEPLOIEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA BASE DE DONNEES VALPENA		CRPMEM	OP du Sud
 2-B-3	DEVELOPPER UNE BASE DE DONNEES SPATIALISEE SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE PECHE DANS LES LAGUNES ET ETANGS		CRPMEM	CDPMEM 30 Cépralmar CIDPMEM 11-66 DDTM SMBT




© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING / Antoine BALAZUC / Julie PATARIN-JOSSEC

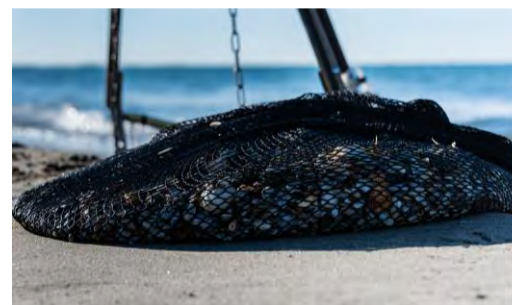
Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances

2-C Diffusion, vulgarisation, sensibilisation

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
2-C-1	TABLES RONDES "HALIEUTIQUE, RECHERCHE ET INNOVATION" POUR LES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE		Cépralmar CRPMEM Ifremer / UMR MARBEC	Agence AD'OCC CIDPMEM 11-66 CRCM Crédit Maritime (BPS) DFM Méd. OFB DIRM Lycée Mer Sète MSC OP du Sud OP SATHOAN PNM golfe du Lion PNR de Camargue Pôle Mer Méditerranée Prud'homie de Palavas Région Occitanie RIVAGE Sète Agglopôle Méditerranée SMBT Ville de Palavas-les-Flots Ville de Port-la-Nouvelle Ville de Sète
 2-C-2	DEPLOIEMENT D'ECHOSEA SUR DIFFERENTES PECHERIES SENTINELLES		AMOP	CRPMEM DFM Méd. OFB Ifremer / UMR MARBEC PNM golfe du Lion PNR de Camargue

Axe 2 – Amélioration et partage des connaissances

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
2-C-3	SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS A LEURS OBLIGATIONS DECLARATIVES, AUX PROGRAMMES D'OBSERVATEURS ET AUX ENJEUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	2-C-3-1	Sensibilisation et mobilisation des pêcheurs professionnels dans le réseau « Sentinelles de la Mer Occitanie »	CPIE Bassin Thau	DDTM / DGAMPA / FAM Ifremer / UMR MARBEC PNM golfe du Lion PNR de Camargue
		 2-C-3-2	Sensibilisation continue des professionnels	CDPMEM 30 CRPMEM OP SATHOAN OP du Sud	



© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING / VisionR Agency & CRPMEM Occitanie / Henri COMTE & OP du Sud

Axe 3 – Modernisation et éco-transition des outils de production








Les professionnels prennent conscience du **dérèglement climatique** dont ils mesurent parfois les impacts sur le milieu marin. La filière cherche à s'investir pour **réduire son impact environnemental** en limitant voire en supprimant les émissions et les pollutions induites. La mise en place d'actions collectives dans une logique d'**économie circulaire** - pour réduire, recycler et réemployer les déchets - renforcera la résilience de la filière.



Les **fluctuations à la hausse des coûts de l'énergie** pénalisent directement la rentabilité des entreprises de pêche, des éleveurs marins mais aussi des infrastructures halio-portuaires et des acteurs de l'aval de la filière (mareyeurs, grossistes, transformateurs, etc.). Le choix d'outils de production plus sobres, moins gourmands en énergie, et la production d'une électricité renouvelable à l'aide de petites installations feront partie des solutions à envisager.

Axe 3 – Modernisation et éco-transition des outils de production


3-A Modernisation, sobriété, efficacité énergétique et décarbonation des outils de production

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
3-A-1	AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES NAVIRES DE PECHE	 3-A-1-1	Amélioration de l'efficacité énergétique des bateaux de pêches (hors augmentation du tonnage brut pour les segments de flotte en déséquilibre)	Entreprises de pêche d'Occitanie	CDPMEM 30 Cépralmar Crédit Maritime (BPS) Criée de Sète (PSDF) CRPMEM DIRM / CSN La Graulenne PSDF Sète OP du Sud OP SATHOAN Pôle Mer Méditerranée Ville d'Agde (AMP) Région Occitanie
		 3-A-1-2	Vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des segments en déséquilibre		
 3-A-2	ETUDES ET EXPERIMENTATIONS POUR DES NAVIRES DECARBONES	 3-A-2-1	Etat de l'art des possibles en vue de la décarbonation de la flotte de pêche occitane	Cépralmar	Agence AD'OCC CDPMEM 30 Cépralmar Crédit Maritime (BPS) Criée de Sète (PSDF) CRPMEM DIRM / CSN OP du Sud OP SATHOAN Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie Sète Aggloppôle Méditerranée Ville d'Agde (AMP)
		3-A-2-2	Etude de faisabilité pour l'utilisation du biocarburant Oléo100 par les navires de pêche professionnelle	Ville de Sète	
		 3-A-2-3	Appui à la mise en place d'un ou plusieurs démonstrateurs pilotes de navires de pêche décarbonés dans le golfe du Lion	Cépralmar	

Axe 3 – Modernisation et éco-transition des outils de production

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
 3-A-3	REFLEXION LONG TERME SUR L'EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE PECHE AU REGARD DES FUTURS NAVIRES			Gestionnaires des ports de pêche	Agence AD'OCC CDPMEM 30 Cépralmar Compagnie Port-Vendraise Crédit Maritime (BPS) Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde CRPMEM DIRM / CSN La Graulenne OP du Sud OP SATHOAN Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie SAS 3PLN (Criée de PLN) Ville d'Agde (AMP) Ville du Grau du Roi	
		 3-A-4	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES FILIERES REGIONALES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES ET MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE	3-A-4-1	Organisation d'un groupe de travail pour l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable pour les halles à marées	Région Occitanie CD34
		3-A-4-2	Modernisation des locaux et des équipements de la coopérative du Grau- du-Roi SOCOMAP	SOCOMAP		

Axe 3 – Modernisation et éco-transition des outils de production

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
<p> 3-A-4 [SUITE]</p> <p>MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DES FILIERES REGIONALES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES ET MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE</p> <p>[SUITE]</p>		3-A-4-3	Modernisation des quais et pontons de pêche professionnelle dans le canal principal de Palavas-les-Flots	Ville de Palavas-les-Flots	Prud'homie de Palavas	DIRM
		3-A-4-4	Modernisation des infrastructures portuaires de pêche du Grau-du-Roi	Région Occitanie	Ville du Grau-du-Roi	
		3-A-4-5	Modernisation de la criée de Port-la-Nouvelle	SAS 3PLN (Criée de PLN)		
		3-A-4-6	Modernisation des infrastructures des ports départementaux de l'Hérault	CD34	Criée du Grau d'Agde	

Axe 3 – Modernisation et éco-transition des outils de production

3-B Déploiement d'une économie circulaire

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
3-B-1	MISE EN PLACE D'UNE FILIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR LES ENGINs DE PECHE ET SENSIBILISATION DES ACTEURS			PNM golfe du Lion Région Occitanie SGAR	CCTC CD34 CD66 CDPMEM 30 Cépralmar Compagnie Port-Vendraise CRCM Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde CRPMEM OP du Sud	OP SATHOAN La Graulenne PNR de Camargue PNR de la Narbonnaise Prud'homme de Palavas SAS 3PLN (Criée de PLN) SGAR SMBT Ville du Grau du Roi Ville d'Agde (AMP)
3-B-2	AMELIORATION DU TRAITEMENT DES CAISSES EN POLYSTYRENE ET IDENTIFICATION/EVALUATION D'ALTERNATIVES	3-B-2-1	Meilleure collecte et traitement des caisses de marée en plastique polystyrène expansé	Gestionnaires des ports de pêche	AMOP CCTC CD34 CDPMEM 30 Cépralmar Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde CRPMEM	La Graulenne OP du Sud PNM golfe du Lion Région Occitanie STEF Seafood SMBT SOCOMAP Ville du Grau du Roi
		3-B-2-2	Envisager des alternatives aux caisses de marée en plastique polystyrène expansé en cohérence avec les réflexions nationales	DIRM Gestionnaires des ports de pêche		
3-B-3	GESTION ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES PASSIVEMENT EN MER	3-B-3-1	Investissements portuaires pour une meilleure gestion, le tri et la valorisation des déchets collectés passivement par les navires de pêche	Gestionnaires des ports de pêche	Région Occitanie	CCTC CD34 CDPMEM30 Cépralmar Ville d'Agde (AMP) Ville de Palavas-les-Flots Ville du Grau du Roi
		3-B-3-2	Valorisation auprès des professionnels des déchets passifs rapportés à terre	Région Occitanie	AMOP CRPMEM Gestionnaires de ports de pêche	

Axe 4 - L'accompagnement quotidien des entreprises et des marins

Sans pouvoir **simplifier les démarches administratives** qui préoccupent les entreprises de la filière et leurs salariés, les organisations professionnelles et leurs partenaires institutionnels régionaux s'efforcent de mettre en place des dispositifs d'accompagnement efficaces et adaptés. Les marins perçoivent un certain fléchissement dans les moyens d'accompagnement par les services publics spécialisés sur l'ensemble du territoire littoral et le **sentiment de complexification** administrative s'accroît donc d'année en année. Pour beaucoup d'acteurs de la filière, et en particulier les navigants, la **transition vers le digital** est aujourd'hui synonyme de **fracture numérique**. Les outils à développer pourront permettre, par exemple, de diffuser rapidement une information de qualité à destination des nouveaux entrants dans l'activité.

Pour ce qui est des **formations**, il est aussi question de faciliter les modalités de suivi en organisant **des sessions au plus proche des ports d'attache**. L'adaptation des contenus dispensés devra se poursuivre pour s'adapter aux nouveaux enjeux, parmi lesquels l'**autonomie en informatique** et la **transition écologique**.

Axe 4 - L'accompagnement quotidien des entreprises et des marins

4-A Appui à la vie des entreprises

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
4-A-1	CREATION D'UN SERVICE ADMINISTRATIF MOBILE (SAM) DU PECHEUR			CRPMEM	CIDPMEM 11-66 CGIA Occitanie Compagnie Port-Vendraise DDTM Lycée Mer Sète Ville de Sète
4-A-2	RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE DES PETITES ENTREPRISES DE PECHE	4-A-2-1	Sensibilisation des acteurs de la pêche maritime aux notions de base et enjeux de la comptabilité d'entreprise	Crédit Maritime (BPS)	CGIA Occitanie CRPMEM
		4-A-2-2	Diagnostic régional de l'offre d'accompagnement comptable existante et des besoins des entreprises de pêche	CRPMEM	CDPMEM 30 CGIA Occitanie Crédit Maritime (BPS) OP du Sud

Axe 4 - L'accompagnement quotidien des entreprises et des marins

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
4-A-3	DES GUIDES D'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES DE PECHE			CRPMEM OP du Sud	CGIA Occitanie CRCM DIRM / DDTM / DDPP / SPRO OCAPIAT	
4-A-4	ANTICIPER LE DEFI DU MAINTIEN DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES DANS LA FILIERE	4-A-4-1	Réaliser une GTEC pour la pêche professionnelle en Occitanie	OCAPIAT	CRPMEM	DREETS-DDETS34 Lycée Mer Sète OP du Sud Région Occitanie
		4-A-4-2	Etude exploratoire sur les visions et perceptions du secteur par les jeunes générations de marins-pêcheurs ou les étudiants en formation	Toulouse INP-ENSAT	Chaire IN'FAAQT CRPMEM	

Axe 4 - L'accompagnement quotidien des entreprises et des marins


4-B Formation des pêcheurs et pisciculteurs

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
4-B-1	DEVELOPPER LES SOLUTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE		CRPMEM Lycée Mer Sète CD34	France Travail / DIRM / SPRO OP du Sud OCAPIAT Région Occitanie
4-B-2	DISPOSER D'UN « POOL » DE NAVIRES VOLONTAIRES POUR PROPOSER DES MAREES DECOUVERTE		CRPMEM	CDPMEM 30 DIRM / CSN Lycée Mer Sète OP du Sud OP SATHOAN
4-B-3	ANIMER UN GROUPE DE REFLEXION REGIONAL SUR LA QUESTION DE LA FORMATION DANS LES FILIERES HALIEUTIQUES ET PISCICOLES		CRPMEM Lycée Mer Sète	Crée de Sète (PSDF) DIRM Région Occitanie La Graulenne Pôle Mer Méditerranée Prud'homie de Palavas SOCOMAP



© Antoine BALAZUC / OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation





Certaines problématiques ne peuvent être résolues qu'en étroite **concertation de l'amont et de l'aval de la filière**, c'est pourquoi les initiatives visant à instituer un **dialogue interprofessionnel** devraient être encouragées. L'objectif étant d'avoir la capacité de répondre de façon efficace et coordonnée à des enjeux qui recoupent, par des jeux d'interdépendance, l'ensemble des acteurs de la filière.




L'optimisation, la sécurisation et la diversification des débouchés commerciaux des débarquements de la pêche maritime régionale sont des objectifs primordiaux pour garantir la pérennité du secteur.

Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation

5-A Dialogue interprofessionnel amont-aval et inter-places portuaires





FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
5-A-1	ENCOURAGER UN DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL D'AMONT EN AVAL DE LA FILIERE REGIONALE	 5-A-1-1	Poursuite du développement de l'association VALPEM	OP SATHOAN		Cépralmar Crédit Maritime (BPS) Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde CRPMEM DIRM Groupe BARBA La Graulenne Lycée Mer Sète MSC OP du Sud Région Occitanie SAS 3PLN (Criée de PLN) SMBT SOCOMAP
		5-A-1-2	Benchmark des interprofessions d'autres régions françaises pour alimenter la réflexion en Occitanie	Cépralmar	AMOP CRPMEM	
		5-A-1-3	Diagnostic territorial pour le développement et la structuration des entreprises de l'aval de la filière pêche en Occitanie	AMOP CRPMEM UMF		
		 5-A-1-4	Animation d'instances de dialogue amont-aval au sein des places portuaires	Région Occitanie	AMOP CD34 CRPMEM	

Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
5-A-2	ACCREDITER DES RESTAURANTS DE PECHE LOCALE	5-A-2-1	Accompagnement des prud'homies intéressées pour répliquer l'initiative de la commune de Gruissan	CIDPMEM 11-66		CD34 Compagnie Port-Vendraise Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde La Graulenne PNR de la Narbonnaise Prud'homie de Palavas Région Occitanie SMBT Ville de Palavas-les-Flots
		 5-A-2-2	Promotion des restaurants valorisant la pêche locale via la marque collective « Méditerranée Sauvage »	OP SATHOAN		
		 5-A-2-3	Des restaurants reconnus de pêche locale à Sète	OTI Archipel de Thau destination Méd.	Criée de Sète (PSDF) Ville de Sète	
		5-A-2-4	Une charte des restaurateurs pour promouvoir la pêche graulenne	CDPMEM 30	La Graulenne Ville du Grau du Roi	
 5-A-3	OPTIMISER LES SERVICES DES CRIEES ET DEVELOPPER DES SYNERGIES INTER-CRIEES			Région Occitanie	CD34 Cépralmar Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde CRPMEM DDTM / DIRM SAS 3PLN (Criée de PLN) STEF Seafood	



Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation

5-B Optimiser la commercialisation et développer de nouveaux marchés

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
5-B-1	ENCOURAGER LA TRANSFORMATION DES (CO-)PRODUITS DE LA PÊCHE EN OCCITANIE	 5-B-1-1	Volet 2 MEDUS'OC - Identifier des pistes de valorisation de gélatineux et envisager une nouvelle filière de commercialisation	OP du Sud SEANEO	Agence AD'OCC Pôle Mer Méditerranée
		 5-B-1-2	Développement et modernisation de l'atelier de la coopérative La Graulenne	La Graulenne	
		5-B-1-3	Installation d'un laboratoire de transformation des produits à la coopérative du Grau-du-Roi SOCOMAP	SOCOMAP	
		 5-B-1-4	Vers la création d'une conserverie de pêche palavasienne	Prud'homme de Palavas	Cépralmar Ville de Palavas-les-Flots
		 5-B-1-5	Etoffer la gamme de produits transformés « Méditerranée Sauvage »	OP SATHOAN	

CD11
CD34
Cépralmar
CIDPMEM 11-66
Compagnie Port-Vendraise
Criée de Sète (PSDF)
Criée du Grau d'Agde
DDPP / DIRM
La Graulenne
Lycée Mer Sète
Montpellier 3M
Pôle Mer Méditerranée
Région Occitanie
SAS 3PLN (Criée de PLN)
SMBT
SOCOMAP

Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation


FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
5-B-2	METTRE EN PLACE UNE REFLEXION DE FILIERE AUTOUR DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	 5-B-2-1	Poursuite de l'approvisionnement de la restauration collective avec des produits de la coopérative	La Graulenne	CCTC CD11 CD34 CDPMEM 30 CIDPMEM 11-66 CPIE Bassin Thau Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde DDPP La Graulenne Montpellier 3M OP du Sud OP SATHOAN Prud'homie de Palavas Région Occitanie SOCOMAP
		 5-B-2-2	Projet RESCOLOCO : relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective, notamment en produits de la mer	SMBT	
		5-B-2-3	Soutien à la filière dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial 34 et de la plateforme Agrilocal	CD34	
5-B-3	FAVORISER ET ENCADRER LA MISE EN DEGUSTATION DES PRODUITS DE LA PECHE LOCALE PAR LES ENTREPRISES DE PECHE			CRPMEM	CD11 CD34 CIDPMEM 11-66 Compagnie Port-Vendraise DDPP / DDTM Lycée Mer Sète Prud'homie de Palavas SMBT

Axe 5 - Dialogue de filière, mise en marché et (nouvelles) voies de commercialisation

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
5-B-4	DEVELOPPEMENT POTENTIEL DE LA STABULATION TEMPORAIRE DES PRODUITS PECHES VIVANTS AVANT LEUR COMMERCIALISATION					CDPMEM 30 Cépralmar Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde DDPP / DIRM OP du Sud SMBT SOCOMAP Ville d'Agde (AMP)
5-B-5	ETUDES DE NOUVELLES DYNAMIQUES POUR REDEPLOYER L'OFFRE DE PRODUITS DE LA PECHE LOCALE	5-B-5-1	Projet INOVAL-MED	OP SATHOAN		CD34 Cépralmar Criée de Sète (PSDF) Criée du grau d'Agde CRPMEM La Graulenne Montpellier 3M OP du Sud OP SATHOAN Région Occitanie SMBT SOCOMAP Toulouse INP-ENSAT Ville de Palavas-les-Flots
		5-B-5-2	Etude exploratoire des valorisations possibles des produits de la pêche occitane via le marché régional	Toulouse INP-ENSAT	Chaire IN'FAAQT	
		5-B-5-3	Etudier les possibilités de déploiement de l'offre de produits de la pêche régionale vers les petits acheteurs			

Axe 6 - Promouvoir les métiers et les produits

© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING



La pêche maritime est l'une des plus anciennes activités professionnelles maritimes et elle doit faire face, dans un contexte de transition, à de nombreuses idées reçues. Il en résulte un déficit d'image positive qui pénalise le renouvellement des générations de marins et par là l'ancrage maritime du littoral occitan. C'est donc **un patrimoine vivant** qu'il faut consolider et remettre en valeur au travers d'actions de communication visant à faire connaître ces métiers qui ont du sens, pour **créer des vocations**.

La contribution à une alimentation saine et « **l'atout fraîcheur** » de la **pêche méditerranéenne française**, avec des produits pêchés et vendus le jour même, sont des arguments indiscutables à porter à connaissance du plus grand nombre.

Une attention particulière devrait être portée aux synergies qu'il serait possible de mettre en place entre la pêche, la pisciculture marine et l'activité touristique : des opportunités de notoriété et de diversification pour les entreprises de la filière, couplées au bénéfice d'une image vraie et authentique pour nos territoires littoraux.



Axe 6 - Promouvoir les métiers et les produits

6-A Des métiers attractifs





FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
6-A-1	DANS LES COLLEGES ET LYCEES, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA FILIERE REGIONALE A LA DYNAMIQUE EN COURS SUR LE BIMER		Rectorat de l'Académie de Montpellier (Education nationale)	CD11 CD34 CDPMEM 30 CIDPMEM 11-66 CRPMEM DIRM Lycée Mer Sète Région Occitanie
6-A-2	METTRE EN VALEUR LES QUALITES DE LA PISCICULTURE MARINE REGIONALE AUPRES DES INSTITUTIONS ET DU GRAND PUBLIC		CRPMEM	CD34 Cépralmar DIRM Lycée Mer Sète Pôle Mer Méditerranée SMBT
6-A-3	CREER UN RESEAU REGIONAL POUR PROMOUVOIR METIERS DE LA FILIERE ET COMMUNIQUER SUR LES OFFRES D'EMPLOI		CRPMEM Région Occitanie	CDPMEM 30 Criée du Grau d'Agde France Travail / DIRM / SPRO / DREETS-DDETS34 La Graulenne Lycée Mer Sète MSC OP du Sud OP SATHOAN Prud'homie de Palavas SMBT Ville d'Agde (AMP) Ville de Port-la-Nouvelle Ville de Sète Ville du Grau du Roi

Axe 6 - Promouvoir les métiers et les produits

6-B Mise en valeur des produits et des savoir-faire

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
6-B-1	AVEC LES PROFESSIONNELS DU TOURISME, CREER DES ITINERAIRES ITTITOURISTIQUES EN OCCITANIE	6-B-1-1	Le Grau-du-Roi, une cité de la pêche et des pêcheurs	Ville du Grau-du-Roi	CDPMEM 30 PNR de Camargue	CD11 CD34 CRCM CRPMEM Compagnie Port-Vendraise Criée du Grau d'Agde PNM golfe du Lion PNR de la Narbonnaise Région Occitanie SMBT Ville de Palavas-les-Flots Ville d'Agde (AMP)
		 6-B-1-2	Un itinéraire pour « naviguer » avec la pêche méditerranéenne dans l'archipel de Thau	OTI Archipel de Thau destination Méd.	Criée de Sète (PSDF)	Ville de Palavas-les-Flots Ville d'Agde (AMP)
6-B-2	ANIMATIONS POUR METTRE EN VALEUR LES PRODUITS ET LES SAVOIR-FAIRE DE LA PECHE LOCALE	 6-B-2-1	Animations de promotion de la pêche régionale sur les salons SIA et Régal	Région Occitanie	CRPMEM Lycée Mer Sète OP du Sud OP SATHOAN	CD34 Chaire IN'FAAQT CPIE Bassin Thau Criée de Sète (PSDF) Criée du Grau d'Agde OP du Sud OP SATHOAN Région Occitanie SMBT Toulouse INP-ENSAT Ville de Palavas-les-Flots
		6-B-2-2	Animer des ateliers culinaires pour promouvoir les produits de la pêche locale aux halles de Sète	Ville de Sète		
		6-B-2-3	Conception et réalisation d'animation pour mettre en avant la saisonnalité des produits de la petite pêche du Cap d'Agde	Ville d'Agde (AMP)		

Axe 6 - Promouvoir les métiers et les produits

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
6-B-2 [SUITE]	ANIMATIONS POUR METTRE EN VALEUR LES PRODUITS ET LES SAVOIR-FAIRE DE LA PECHE LOCALE [SUITE]	 6-B-2-4	Animations annuelles des oursinades à Sète et de la fête de l'anguille à Marseillan	Sète Agglopôle Méditerranée	
		 6-B-2-5	Organisation annuelle de l'événement seafood « Les Graulinades » au Grau-du-Roi	Ville du Grau-du-Roi	CDPMEM 30
		 6-B-2-6	Valoriser les produits de la pêche locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée	Pays Pyrénées Méditerranée	
		6-B-2-7	Développement d'animations pour mettre en valeur la pêche professionnelle locale à l'échelle du Grand Narbonne	Grand Narbonne	CIDPMEM 11-66
		6-B-2-8	Actions de communication à destination des consommateurs afin de sensibiliser sur les métiers et produits de la pêche professionnelle du Parc naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	PNR de la Narbonnaise	
		 6-B-2-9	Stands et animations de la SATHOAN pour la promotion des activités de pêche et les marques collectives gérées par VALPEM	OP SATHOAN	

Axe 7 - Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin






Dans le cadre de la **planification spatiale maritime**, la filière devra s'adapter aux nouveaux objectifs de préservation de l'environnement marin et au développement rapide de nouvelles activités en mer tout en veillant à obtenir des garanties favorables au **maintien des activités de pêche maritime**.

De la **cohabitation** à la mise en place de **synergies**, les propositions d'actions de la filière pêche maritime peuvent concerner les activités de loisirs nautiques pratiquées dans les complexes lagunaires ou les secteurs côtiers touristiques, comme les projets industriels en cours de développement au sein des zones de pêche hauturières ou à proximité.

Les professionnels de la pêche et de la pisciculture marine seront associés à la définition des programmes de **protection du milieu marin** pour qu'ils puissent en devenir durablement les acteurs.

Axe 7 - Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin

7-A Cohabiter avec les projets d'énergie marine au large et défendre l'intérêt des activités de pêche

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
 7-A-1	CONCEPTION D'UNE METHODE D'INDEMNISATIONS DIRECTES DES ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'EOLIEN EN MER EN OCCITANIE			CRPMEM OP SATHOAN OP du Sud	CDPMEM 30 DIRM / DGAMPA Région Occitanie
 7-A-2	VERS LA CREATION D'UNE COOPERATIVE DE PECHEURS POUR PROPOSER DES SERVICES SUR L'EOLIEN EN MER			Agence AD'OCC Pêcheurs Méd. Services	CRPMEM DIRM Région Occitanie
7-A-3	SUIVIS HALIEUTIQUES AU SEIN DES PROJETS EOLIENS MARINS DU GOLFE DU LION	7-A-3-1	Projet OBSEMA-MEDEOF	Pôle Mer Méditerranée	Agence AD'OCC Cépralmar CRPMEM DIRM Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud OP SATHOAN Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie SAS 3PLN (Crée de PLN)
		 7-A-3-2	Intention de mettre en place des suivis complémentaires aux études halieutiques obligatoires	Cépralmar CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	

Axe 7 - Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
7-A-4	GARANTIR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PECHE AU SEIN DES PARCS EOLIENS EN MER AU LARGE DE L'OCCITANIE	7-A-4-1	Démonstrateurs d'une activité de pêche au sein des projets éoliens marins du golfe du Lion	Cépralmar CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	Agence AD'OCC DIRM Ifremer / UMR MARBEC Pôle Mer Méditerranée Région Occitanie
		7-A-4-2	Vers l'éco-conception des projets éoliens en mer pour favoriser la biomasse halieutique	Cépralmar CRPMEM OP du Sud OP SATHOAN	



© Antoine BALAZUC / Henri COMTE & OP du Sud / Prysman pour Provence Grand Large / OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

Axe 7 - Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin

7-B Renforcer le dialogue et favoriser la cohabitation avec d'autres usagers au sein des espaces côtiers et lagunaires

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS		PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER	
7-B-1	EXPERIMENTER UNE PECHE PROFESSIONNELLE CIBLANT LES PREDATEURS DE COQUILLAGES AU SEIN DES CONCESSIONS CONCHYLICOLES			CRCM CRPMEM	CD34 Cépralmar DIRM / DDTM Pôle Mer Méditerranée Prud'homie de Palavas Région Occitanie SMBT	
7-B-2	DIALOGUE ET DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS LOCALES POUR UNE COHABITATION FACILITEE ENTRE PECHE PROFESSIONNELLE ET USAGERS LOISIRS	7-B-2-1	Concertation entre la pêche professionnelle et les usages maritimes récréatifs via le conseil de gestion du PNM	PNM golfe du Lion	CDPMEM 30 CPIE Bassin Thau CRPMEM DDTM Prud'homie de Palavas SMBT	
		7-B-2-2	Animation d'une concertation des usagers maritimes au sein du territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	PNR de la Narbonnaise		
		7-B-2-3	Echanges et sensibilisation pour une cohabitation des usagers maritimes autour de Palavas-les-Flots	Ville de Palavas-les-Flots		Prud'homie de Palavas
		7-B-2-4	Action continue de l'AMP du Cap d'Agde pour un dialogue apaisé entre pêche professionnelle et usagers maritimes de loisirs	Ville d'Agde (AMP)		

Axe 7 - Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin

7-C Concertation avec les professionnels de la pêche pour définir des objectifs de protection du milieu marin



FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
7-C-1	POURSUITE DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION DE LA RESERVE MARINE DE CERBERE-BANYULS		CD66	CRPMEM DIRM / DDTM / DREAL OP du Sud OP SATHOAN PNM golfe du Lion Région Occitanie
7-C-2	CONCERTATION POUR L'EVOLUTION DE L'AMP D'AGDE VERS UN STATUT DE RESERVE NATURELLE NATIONALE		Ville d'Agde (AMP)	CRPMEM DIRM / DDTM / DREAL OP du Sud Région Occitanie
7-C-3	DEVELOPPEMENT D'UN DIALOGUE POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION SUR LA COTE SABLEUSE DU PNM GDL		PNM golfe du Lion	CD66 CRPMEM DIRM / DDTM / DREAL OP du Sud OP SATHOAN Région Occitanie
7-C-4	PROROGATION DE LA GESTION DU CANTONNEMENT DE PECHE DE PALAVAS PAR LES ACTEURS LOCAUX		Prud'homie de Palavas Ville de Palavas-les-Flots	CRPMEM DIRM / DDTM / DREAL OP du Sud OP SATHOAN

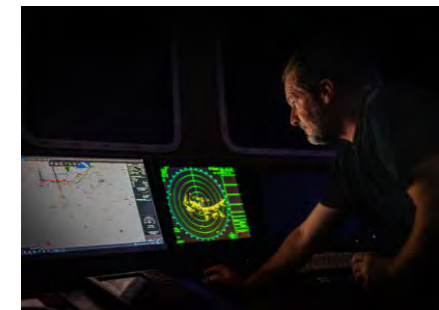
Axe transversal - Des dynamiques globales et pro-actives pour la filière régionale

Ce dernier axe stratégique regroupe deux actions dont l'objectif est de donner des moyens à la filière pour **programmer des réponses collectives** aux principaux enjeux, qu'ils soient existants ou émergents.

© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

Axe transversal - Des dynamiques globales et pro-actives pour la filière régionale

FICHES ACTIONS		SOUS-ACTIONS	PORTEUR(S)	PARTENAIRE(S) À MOBILISER
 AT-1	PROJET MARE DURABILIS		OP SATHOAN	Cépralmar Crédit Maritime (BPS) CRPMEM DIRM Ifremer / UMR MARBEC OP du Sud Région Occitanie Toulouse INP-ENSAT
 AT-2	ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET VALORISATION DU CONTRAT DE FILIERE PECHE ET PISCICULTURE MARINE OCCITANIE 2024-2026		CRPMEM	Cépralmar DIRM / SGAR OP du Sud OP SATHOAN Région Occitanie



© Henri COMTE & OP du Sud / VisionR Agency et CRPMEM Occitanie

Des financements mobilisables pour les actions du contrat de filière



Cofinancé par l'Union européenne



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Le FEAMPA

La programmation en cours du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) couvre la période 2021-2027 et définit 4 orientations stratégiques (OS) ou « Priorités » :

- La pêche durable et la conservation des ressources marines (OS 1) ;
- Le soutien des activités aquacoles, de transformation et de commercialisation durables (OS 2) ;
- Le développement de l'économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures (OS 3) ;
- Le renforcement la gouvernance internationale des océans afin de faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable (OS 4).

Pour la France, l'enveloppe globale associée s'élève à 567 millions d'euros et deux niveaux de gouvernance existent avec des mesures nationales (245 M€) ou régionales (322 M€).

Mesures nationales du FEAMPA en France

FranceAgriMer assure leur mise en œuvre (c'est la Région Bretagne pour la mesure innovation). La page internet suivante présente les dispositifs mobilisables, les modalités de dépôts de demandes de subventions, ainsi que les ressources disponibles :

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Accompagner/FEAMPA>



Mesures régionales du FEAMPA en Occitanie

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en tant qu'Organisme Intermédiaire, s'est vue confier la gestion d'une enveloppe de 16,77 M€ de FEAMPA. Au total, 13 mesures régionales ont donc été mises en place afin de soutenir les filières pêche et aquaculture (voir ci-contre).

Pour plus de détails :

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Programme-Occitanie-FEAMPA-2021-2027>



13 mesures FEAMPA Occitanie	Pêche maritime 1,55 M€	M1 - Aide à la première acquisition d'un navire de pêche d'occasion
		M2 - Aide au remplacement ou à la modernisation d'un moteur principal ou auxiliaire pour un navire de pêche
		M3 - Aide à la modernisation d'un navire de pêche (hors moteur)
		M4 - Aide à l'augmentation du tonnage brut des navires de pêche pour améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique
		M5 - Aide à la modernisation des ports de pêche, sites de débarquement, halles à marée
	Aquaculture marine (dont pisciculture) 7,12 M€	M8 - Aide à la création d'entreprise pour les nouveaux aquaculteurs
		M9 - Aide aux investissements productifs dans l'aquaculture
	Transversales 7,16 M€	M6 - Aide à la collecte passive de déchets plastique en mer par les pêcheurs
		M7 - Aide à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques
		M10 - Aide aux investissements en faveur de la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
		M11 - Aide aux actions collectives d'intérêt régional et à l'innovation pour le développement de filières halieutiques durables
		M12 - Aide au fonctionnement et à l'animation des GALPA (DLAL)
		M13 - Aide à la mise en œuvre des stratégies de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL)

Des financements mobilisables pour les actions du contrat de filière

Le Plan Littoral 21



L'objectif du Plan littoral 21, porté par l'Etat, la Région Occitania et la Banque des territoires, est d'accompagner la transformation du littoral Occitania sur la période 2017-2027, vers un modèle de développement équilibré, en conciliant résilience écologique, développement économique et cohésion territoriale. Dans ce cadre, le soutien à la filière pêche, qui façonne l'identité du territoire et l'économie bleue en Occitania, pourra passer par le financement d'études ou d'expérimentations (verdissement de la flotte, diversification des pratiques, outils de production innovants, etc.), par exemple au travers de l'appel à projets Avenir littoral.

France Filière Pêche

L'association accompagne la filière dans ses démarches de progrès à travers des projets collectifs et le soutien à la recherche halieutique, dans le cadre de partenariats entre scientifiques et professionnels. Elle promeut les engagements des opérateurs de la filière dans des pratiques durables et responsables, grâce à la mise en œuvre de projets structurants, l'accompagnement des professionnels dans l'amélioration des connaissances, la diminution de l'impact de l'activité de pêche et la valorisation des produits issus de la pêche française. C'est dans l'intérêt global de la filière que France Filière Pêche propose 3 dispositifs de financement de projets : l'appel à projet Enjeux d'Avenir, l'appel à projets Enjeux Immédiats et l'articulation avec les fonds publics (cofinancement de certains AAP du FEAMPA).

Plus d'informations sur : www.francefilierepeche.fr



Et bien d'autres !

Fonds d'Intervention maritime (FIM), Fond vert ou encore le fonds de dotation pour la filière maritime française de 200 millions d'euros piloté par Bpifrance et financé *via* Pulse, le fonds Energies de CMA CGM... de nombreuses aides financières sont susceptibles d'être mobilisables pour aider à la réalisation des engagements du contrat de filière.

Les annexes du contrat de filière

Annexe 1 – Présentation des signataires du contrat de filière

Annexe 2 – Descriptions des actions du contrat de filière



© Henri COMTE & OP du Sud

Contacts de l'équipe projet



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Commanditaire, maître d'ouvrage et animateur

Emmanuel BASSINET – Secrétaire Général

04 67 74 91 97 - 06 27 52 95 52 - sg.crpmemo@gmail.com

*114, rue des Cormorans - Le Barrou
34200 Sète*

© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes en Occitanie

Maître d'œuvre et animateur

*Antoine BALAZUC – Chargé de missions pêche
07 85 97 75 82 - strategie.crpmemo@cepralmar.org*

*Maison Régionale de la Mer
2, quai Philippe Régy
BP 10118 - 34202 Sète Cedex
www.cepralmar.org*

Cépralmar



BASSIN DE THAU
Entre Terre et lagune



3PLN



Sélectionneurs de la pêche

